

**AVIS DE MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLU DE LA COMMUNE DE MEYSSE :**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté 19-039 de M. le Maire en date du 08 février 2019 prescrivant la modification simplifiée du PLU

Vu la délibération en date du 11 février 2019 fixant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU,

- Informe qu'une modification simplifiée du PLU a été engagée afin de :

- compléter et clarifier des points de règlement de la zone Ui.

- Dit que le dossier de modification simplifiée sera tenu à disposition du public en mairie pendant un mois du 4 Mars 2019 au 30 Mars 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17 h

le samedi matin de 9h à 12h,

ainsi que sur le site internet de la commune à la rubrique Vie Municipale - PLU.

- Pendant cette mise à disposition, le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie ou par mail à l'adresse mairie@meysse.com

- Précise que cet avis publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à. Meysse, le 15 février 2019

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Meysse, Ardeche. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYSSE' at the top and '01200 ARDECHE' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp. The signature appears to be 'Eric CUER'.

Eric CUER